

L'instauration d'une prime allégeant le précompte immobilier pour les jeunes ménages s'installant à Uccle, la création d'un RER-vélo entre les gares de Calevoet et du Midi et la multiplication des opérations de propreté publique dites « coup de poing » : voici quelques-unes des propositions concrètes avancées par l'échevin ucclois de l'Urbanisme, Marc Cools (MR), dans son nouveau livre intitulé « Uccle en avant ». Au rayon gouvernance, l'édile propose aussi de réduire le nombre d'ASBL communales et de les faire toutes présider gratuitement par des membres du collège.

Même si l'essentiel de cet ouvrage aux allures de programme électoral est un recueil de propositions visant à relever le défi démographique, à régler les problèmes de mobilité et à endiguer la paupérisation, le libéral souligne aussi l'évolution négative de la politique. « La démocratie interne a fort reculé dans les partis et ceux-ci sont de plus en plus aux mains d'une oligarchie dont le but premier est l'occupation du pouvoir et qui pour ce faire a recours à toutes les techniques du marketing et de l'État spectacle. C'est la multiplication des événements festifs, le bling bling, les relations publiques, y compris au niveau local, qui prennent trop souvent le pas sur le travail de fond », lit-on notamment dans ses conclusions.

Une salve adressée, entre autres, à l'actuel bourgmestre Boris Dilliès (MR). Pour mémoire, c'est ce dernier qui avait coiffé Marc Cools au poteau lors du vote interne visant à désigner le remplaçant d'Armand De Decker acculé par le Kazakhgate. Jeune et populaire, Boris Dilliès serait davantage un bon communicant qu'un homme de dossiers. « C'est comme ça qu'il fait ses voix de préférence, pas pour ses projets, mais il n'est pas le seul. Les relations publiques ont leur importance : il faut pouvoir exposer ses idées et les défendre mais il ne faut pas résumer la politique à cela », commente Marc Cools.

Même si rien ne sera officialisé avant le mois de mars, l'échevin ucclois ne cache plus du tout son ambition de regrouper une série de personnes autour de ses idées en vue des élections communales de 2018. La création d'une liste concurrente est pourtant interdite par le parti. « Un membre du MR qui se présente sur une liste concurrente sera exclu du parti. L'exclusion est automatique comme le prévoient nos statuts, sauf dérogation exceptionnelle. Dans les faits, elle intervient juste après le dépôt des listes », précise Christophe Cordier, le porte-parole du MR.

Un risque qui ne fera vraisemblablement pas reculer le candidat au mayorat. « On doit pouvoir prendre ses responsabilités lorsque l'on n'est plus d'accord. Je n'ai pas envie de renoncer à dire ce que je pense sur Uccle. Si le MR devait un jour me sanctionner, c'est eux qui seraient sanctionnés. Je suis devenu militant à l'âge de 16 ans. J'avais notamment participé à la réunification des jeunes libéraux wallons et bruxellois en 74. J'ai beaucoup investi au niveau libéral. Mais l'évolution à Uccle ne me plaît pas... »

Pa. D.

Pa. D.

Copyright © 2017 Sud Presse. Tous droits réservés